

REGLEMENT FINANCIER

2025-2026

INSCRIPTION

- **Pour une première inscription**, les frais s'élèvent à :
 - 50 euros de frais de dossier, non remboursables.
 - 80 euros d'acompte d'inscription, déduits sur la facture annuelle, non remboursables sauf cas de force majeure (sur demande justifiée écrite).
 Ces 130 euros, à l'ordre de l'OGEC St Paul St Charles, doivent être réglés et seront encaissés lors du dépôt du dossier d'inscription.
- **Pour une réinscription**, les frais s'élèvent à :
 - 80 euros d'acompte d'inscription, à l'ordre de l'OGEC St Paul St Charles, déduits sur la facture annuelle, non remboursables sauf cas de force majeure (sur demande justifiée écrite).

FRAIS OBLIGATOIRES (SUR FACTURE ANNUELLE)

1. Frais de dossier lors d'une première inscription : 50 €

2. Frais de contribution familiale

- a. **Le montant en euros de la contribution familiale**, payable mensuellement sur 9 mois, est déterminé suivant la grille ci-dessous :

Catégorie	Quotient	Lycée	Collège	Primaires	Maternelles
F	<i>6 891 <</i>	<i>150.00</i>	<i>140.00</i>	<i>115.00</i>	<i>115.00</i>
E	<i>5315 - 6891</i>	<i>135.00</i>	<i>120.00</i>	<i>100.00</i>	<i>100.00</i>
D	<i>3 741 – 5315</i>	<i>110.00</i>	<i>100.00</i>	<i>85.00</i>	<i>85.00</i>
C	<i>3 000 – 3 740</i>	<i>90.00</i>	<i>80.00</i>	<i>70.00</i>	<i>65.00</i>
B	<i>2 351 – 3 000</i>	<i>70.00</i>	<i>60.00</i>	<i>55.00</i>	<i>50.00</i>
A	<i>< 2 350</i>	<i>45.00</i>	<i>45.00</i>	<i>40.00</i>	<i>35.00</i>

- b. **Le montant du quotient** est déterminé selon le calcul suivant :

- Total des salaires et assimilés Année 2024 sur les revenus 2023, du père, tuteur, concubin , avant abattement €
- Total des salaires et assimilés Année 2024 sur les revenus 2023, de la mère, tutrice, concubine , avant abattement €
- Allocation chômage annuelle €
- Pension alimentaire annuelle €
- Revenus fonciers €
- Revenus de capitaux mobiliers €
- Montant annuel des allocations familiales €
Total des revenus €

total des revenus

Quotient : $\frac{\text{total des revenus}}{\text{nombre de parts (voir tableau ci-dessous)}}$

Nombre d'enfants à charge scolarisés	1	2	3	4	5	6	7	8
Nombre de parts	4	5	6	7,5	8,5	9,5	11	12

Parts supplémentaires : à partir de 2 enfants inscrits dans l'enseignement catholique, on ajoute 0,5 par enfant
(exemple : 2 enfants = 1 part supplémentaire - 3 enfants = 1,5) et 1 part pour un enfant handicapé à charge. **(Dans tous les cas, joindre les certificats de scolarité.)**

c. **Les remises** sont accordées selon la règle suivante :

- Pour les familles qui ont 2 enfants dans l'Institution, une remise de 10% est appliquée sur la scolarité du 2^{ème}, une remise de 30% sur la scolarité du 3^{ème} et la scolarité à partir du 4^{ème} est gratuite.

d. **Les documents à fournir** sont :

- Avis d'imposition **2024 sur les revenus de 2023** avec le dernier justificatif Pôle Emploi si vous êtes concerné. Si vous percevez des revenus de l'étranger, vous devez également nous les fournir.
- Dernière attestation des allocations familiales en votre possession.

L'établissement s'engage à respecter la confidentialité de ces informations.

e. **La catégorie F** :

Catégorie F (forfait) : pas de justificatifs de revenus à fournir.

ATTENTION : vous serez considérés par nos services comme étant en catégorie F, si vous ne nous fournissez pas les documents cités ci-dessus (d).

f. **Modalités de règlement** :

Vous recevrez, sur Ecole Directe, fin septembre une facture annuelle, payable sur 9 mois, par prélèvement mensuel d'octobre à juin, le 10 de chaque mois.

Les frais bancaires seront refacturés aux parents si le prélèvement automatique a été rejeté.

Le non paiement des frais de scolarité, peut conduire à une résiliation du contrat de scolarisation (cf : article 8 de la présente convention de scolarisation).

3. Frais de cotisations institutionnelles obligatoires, reversés intégralement (UDOGEC, ...) : 50 €

4. Frais selon les niveaux de scolarité :

- **Ecole Saint Paul** : ✓ pour les nouveaux l'achat de la blouse est obligatoire : 30 €
✓ les frais d'activités culturelles, sportives et manuelles : 50 €
- **Ecole Saint Charles** : ✓ les frais d'activités culturelles, sportives et manuelles : 50 €
- **Collège-Lycée** : ✓ pour les nouveaux inscrits, l'achat du tee-shirt d'EPS est obligatoire : 6.50 €
✓ le carnet de correspondance : 10 €

ATTENTION ! les voyages scolaires organisés sur l'ensemble d'un niveau et à but pédagogique pourront être prélevés mensuellement par virement dès le mois d'octobre pour alléger la charge financière des familles.

5. Assurances

L'Institution Saint Paul a souscrit pour vos enfants une assurance individuelle accident. Elle couvre les dommages corporels, subis par l'élève pendant la garde juridique de l'établissement. Elle inclut les activités scolaires et extrascolaires à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement. Il sera donc **inutile de nous fournir une attestation d'assurance.**

PRESTATIONS PARASCOLAIRES

ECOLE ST PAUL				
2024-2025	TPS - GS	CP	CE1 - CM2	Remarques
	Tarif par jour et par élève			
Restauration	5.40€	5.70€	5.70€	Les cartes sont débitées à chaque passage. Le solde des cartes se reporte automatiquement sur l'année suivante. Le compte de votre enfant doit être approvisionné en amont de la réservation du repas de cantine.
Garderie du soir périscolaire 16h45 à 18h30	3.50€	3.50€		Il est possible de venir chercher les enfants à toute heure mais au-delà de 17h10, dernier délai, le tarif sera appliqué.
Temps de surveillance périscolaire 16h45 à 17h45			3.50€	Pour le temps de surveillance, nous accordons à titre gracieux la possibilité de venir chercher les enfants jusqu'à 17h10. Au-delà, ils seront tenus de rester jusqu'à 17h45. Pour les élèves de CE1 au CM2, le tarif permet de rester jusqu'à 18h30. Il est possible de venir chercher les enfants à toute heure mais au-delà de 17h10, dernier délai, le tarif sera appliqué.
Garderie périscolaire 17h45 à 18h30				
Tarif par année et par élève				
Blouse Renouvellement	30€	30€	30€	Le renouvellement sera commandé auprès de la maîtresse

COLLEGE - LYCEE			
2024-2025	COLLEGE	LYCEE	Remarques
	Tarif par jour et par élève		
Restauration	5.95€	5.95€	Les cartes sont débitées à chaque passage. Le solde des cartes se reporte automatiquement sur l'année suivante. Le compte de votre enfant doit être approvisionné en amont de la réservation du repas de cantine.
Tarif par année et par élève			
Tee-shirt EPS Renouvellement	6,50€	6,50€	Cela sera prélevé sur la facture. Pour le renouvellement en cours d'année, l'enseignant se chargera de récupérer l'argent.
Fournitures spécifiques	25€ à titre indicatif		Il s'agit des livres de travaux dirigés souhaités dans certaines matières. Le prix est fixé en fonction de la classe et des langues étudiées. Il est réglé à l'enlèvement fin août.

ECOLE ST CHARLES			
2024-2025			Remarques
	Tarif par jour et par élève		
Restauration	5.70€		Les cartes sont débitées à chaque passage. Le solde des cartes se reporte automatiquement sur l'année suivante. Le compte de votre enfant doit être approvisionné en amont de la réservation du repas de cantine.
Garderie du soir périscolaire 16h45 à 18h30	3.50€		Il est possible de venir chercher les enfants à toute heure. Le tarif est appliqué dès lors que votre enfant est conduit en garderie à 16h45.
Garderie du matin 7h45 à 8h30	Gratuite		Service proposé uniquement aux familles dont les 2 parents travaillent et n'ayant pas d'autres modes de garde.
Etudes de 16h30 à 17h30	6.00€		Ce temps d'étude est réalisé par les enseignants de l'école. Le nombre d'enfants est limité. Inscription la semaine avant les vacances de chaque période.